



La Lettre de l'Elu Simiane avec Vous

CONTACT : 06.15.93.18.31

Blog : <http://gerarabruno.over-blog.com>

EDITORIAL : La différence entre DEMOCRATIE PARTICIPATIVE et DEMOCRATIE REPRESENTATIVE.

Quel bilan pouvons nous tirer après 5 ans de mandature ?

Les rapports que j'entretiens avec la majorité sont quelquefois tendus, mais jamais à aucun moment je n'ai voulu fermer la porte. La différence essentielle, mais pas insurmontable, entre nous est que la majorité municipale incarne la **DEMOCRATIE REPRESENTATIVE** (je pense donc je suis), tandis que votre serviteur défend bec et ongles la **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**.

Je pense qu'être élu à quelque niveau que ce soit ne dispense pas de demander à ses administrés leur avis, surtout quand les choix engagent la commune à moyen et long terme.

L'option de la **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE** n'est pas pour moi un jouet que j'agite pour faire plaisir (« une marotte » pour madame le Maire), elle répond aux aspirations justes d'une population lasse de la délégation de pouvoir.

Comment intéresser les citoyens à la politique quand on se prive de leur avis sur les questions cruciales des choix municipaux? Le renouvellement, l'intéressement à la vie politique afin de tourner la page au clientélisme passe inexorablement par des changements de comportement des élus.

Cela devient un choix de gestion, mais tout conservatisme ouvrira in fine la voie au retour de la droite à Simiane, qui pourtant se révèle inexistante, insipide dans sa réflexion, bref incapable de diriger.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2005

Point 4 : Marché public Cantine Scolaire

Bruno GERARA : Sur ce dossier, vous connaissez également notre point de vue.

Le 26 septembre 2003, nous votions à l'unanimité, sauf la droite qui a quitté cette assemblée avant le vote, une motion excluant notre commune du champ d'application de l'A.G.C.S.

Notre position ce soir se veut conforme à ce vote.

Toutefois nous aurions souhaité que soit au moins étudiée en commission la faisabilité d'une reprise en gestion publique de la restauration scolaire.

Madame le Maire : En son temps nous avons étudié le coût. Cela était trop élevé.

POUR :24 (dont 21 Majorité + 2 Droite + 1 divers)

CONTRE :1 (SIMIANE AVEC VOUS)

Point 12 : Droit de Prémption Urbain Renforcé

Bruno GERARA : Ce dossier très lourd et très important pour l'avenir de notre commune, aurait du faire l'objet d'une réflexion en Commission élargie.

Vous nous demandez de valider VOTRE décision, sans débat préalable et sans connaître vos projets à moyen et long terme. Projets qui sont définis par l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme relatif à l'usage du droit de prémption.

Nous vous demandons d'organiser cette réflexion dès le début de l'année 2006, d'en fixer la date dès ce soir et de nommer un rapporteur qui sera chargé de l'exposer au prochain Conseil Municipal.

Compte tenu de nos observations et de notre attente, il apparaît nécessaire de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire : Hors de question de reporter la délibération. C'est pour pouvoir étendre les zones NA en plus de U que nous délibérons. C'est une précaution que nous prenons en vue d'éventuels achats de terrains pour des biens collectifs.

Monsieur HARDY : Cela va dans le sens du débat sur les Logements Sociaux du dernier Conseil Municipal.

POUR :24 (dont 21 Majorité + 2 Droite + 1 divers)

REFUS DE VOTE : 1 (SIMIANE AVEC VOUS)

Questions posées par Bruno GERARA.

1. Lors su Conseil Communautaire du 8 décembre dernier à Pertuis, la délibération 12.1 portait sur une proposition d'accompagnement des Communes sur la question des risques majeurs. A l'instant où je vous saisi, la commune n'a pas sollicité l'assistance de la CPA à ce sujet.. Nous aimerions savoir quelle est la position de la commune au sein de la CPA, quelles sont les mesures qui ont été prises, quels documents sont à la disposition de la population, où peut on trouver la cartographie des risques sur notre territoire?

Réponse : Dans un avenir proche nous envisageons d'intégrer le groupe au sein de la CPA. Depuis le mois de Juin, Mr Henri KAZARIAN est chargé d'élaborer avec les acteurs sur le terrain le Plan de Prévention des Risques Majeurs. Vous serez bientôt invités à le découvrir. Il est vrai que la Mutualisation des moyens est une chose positive.

2. Le contrat de la fourniture de l'eau se termine en 2007. Année qui aurait du être une année du renouvellement du Conseil Municipal. Aujourd'hui nous savons que ces élections sont repoussées en 2008. Toutefois, conformément au vote fait par la majorité de ce Conseil Municipal le 26 septembre 2003, où par la délibération n°1 nous avons accepté d'exclure notre Commune du Champ de compétences de l'AGCS, sachant que l'eau n'est pas une marchandise, nous vous demandons de confirmer si vous comptez effectivement mettre vos votes en adéquation avec vos engagements de Maire et faire procéder ainsi a la prise en main de ce service en gestion municipale et plus par une DSP*?

Réponse : Il faut être réaliste. C'est un domaine où les compétences doivent être pointues. C'est effectivement une option qu'aurait du prendre la Communauté du Pays d'Aix.

DSP : Délégation de Service Public

Conseil Municipal du 16 février 2006

Point 1 - Débat d'orientation budgétaire (pas de vote)

La majorité expose ses orientations budgétaires de 2006, constatant que les recettes devenaient insuffisantes. **Bruno GERARA intervient en reprenant les 4 principales têtes de chapitre :**

1) Fonctionnement : Ce débat soulève beaucoup d'inquiétude. Le 21/06/2004 vous avez voté la renégociation d'une partie de la dette, censée être un levier pour aller mieux. Aujourd'hui il n'en n'est rien. Le cumul des retards d'infrastructures va handicaper l'avenir et finira obligatoirement par plomber la fiscalité.

Nous ne mettons pas en cause une mauvaise gestion, nous estimons que celle-ci a manqué d'ambition et de perspectives. Se priver de la réflexion citoyenne dans ses prises de décisions entraînera de fait une incompréhension de la population.

2) Investissement : Il est le reflet de votre programme. Là aussi, nous ne pouvons que regretter le manque d'ambitions qui a conduit à l'asphyxie du village et à l'absence des investissements routiers qui auraient dû en découler.

3) Eau : Vous connaissez notre position sur la municipalisation. Toutes les communes qui sont revenues à une gestion en régie municipale ont pu constater une baisse du prix de l'eau d'au moins 20%. C'est pour cela que nous vous demandons, alors que le contrat d'affermage (20 ans) se termine en 2007, de ne pas hypothéquer l'avenir et de soumettre à la Société des eaux un avenant d'un an au présent contrat. L'équipe qui aura en charge la mairie en 2008 choisira alors son mode de gestion.

4) Assainissement : On se félicite qu'enfin une étude soit programmée sur ce sujet récurrent.

COMMENTAIRE : La Majorité n'a pas répondu sur les points 1 et 2. Sur l'eau elle reconnaît que notre demande d'avenant ou de reconduite mais plus pour 30 ans est légitime

POINT 4 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE TERRAIN DES CHARMILLES.

Intervention de Bruno GERARA :

Cette délibération aurait pu répondre à nos attentes, surtout après la remise d'une pétition soutenant un projet de circulation routière devant permettre une meilleure sécurité et fluidité: en quelque sorte l'amorce d'un Plan de Déplacement Urbain sur Simiane.

La période de vacances scolaires est la plus propice pour ne pas entendre les quelques 400 signataires de cette pétition.

Vous comprendrez que mon vote, respectant la volonté des signataires, sera suivi de l'utilisation de tous les moyens disponibles de recours. Vous auriez pu toutefois concilier les deux projets et répondre ainsi à toutes les aspirations de vos administrés.

A moins que vous acceptiez d'organiser dans un court délai, un Référendum d'initiative populaire.

La solution d'organiser cette consultation nous semble s'imposer pour l'avenir de la commune. S'il en était autrement, Il serait alors difficile d'imaginer qu'en vous adressant à vous ce soir, je m'adresse à la Vice Présidente en charge de la Démocratie Locale au sein de la CPA.

Réponse de madame le Maire : A chacun sa méthode, Je sais que la Démocratie Locale est le leitmotiv de certains, ce n'est pas ma marotte. Notre méthode est dans le quotidien. Nous croyons à la démocratie représentative des élus.

En ce qui concerne la déviation, je n'y ai jamais été favorable. Je sais également que je ne vais pas faire plaisir, mais je préfère que le flux de véhicules venant de Mimet passe par BIVER et non par SIMIANE. Ça n'était pas prioritaire pour les Simianais.

Cette question est vieille de près de 20 ans, et à l'époque du pont en long ou en travers il aurait été beaucoup plus facile de le faire car il y avait moins de constructions dans la plaine vers le chemin des vignes, le pont alors aurait été édifié dans le prolongement de cette route. Si cette déviation voyait le jour, elle couperait le village et privilégierait la priorité du grand axe au détriment des Simianais. Je préfère régler les problèmes de circulation qui concernent la commune. Par exemple: il nous faut réfléchir au désenclavement des hauts quartiers par une déviation qui ne passerait plus par le village.

POUR : 24 dont 23 de la majorité + 1 Divers

CONTRE : 1 SIMIANE AVEC VOUS

POINT 6 : Subvention de la crèche

B. GERARA : ce soir je vote POUR. Si l'an dernier je me suis abstenu, c'était par riposte à l'attaque de l'ancienne gestion et surtout la manière dont le dossier a été bouclé. J'avais conservé mes réflexes de syndicaliste, en pensant aux parents (qui n'ont plus de droit de regard), mais surtout aux personnes licenciées qui à ce jour n'ont toujours pas retrouvé un emploi.

DERNIERES NEWS :

1 - La majorité envisage une augmentation des Impôts Locaux lors du Conseil Municipal de fin Mars, La Taxe d'habitation passerait de 12,75 à 13,35%, soit 4,70% d'augmentation

2 – Lors de la Commission des Finances du 9 mars dernier, j'ai proposé une étude sur la faisabilité d'une chaufferie à bois pour les bâtiments communaux. Idée à suivre



DE BONNES NOUVELLES EN PERSPECTIVE.

• La taxe d'enlèvement des ordures ménagères va passer de 5,13% à 6,91% soit près de **26% d'augmentation.**

Qui a dit que la mutualisation des services coûterait moins cher ? (la présidente UMP de la CPA !)

• Le budget du programme général de l'année Cézanne : 4 076 400€ de dépenses pour 3 248 000€ de recettes, soit un solde négatif de 828 400€.

Voilà une année qui va encore plomber la fiscalité communautaire !

• Taxe professionnelle unifiée : La majorité de droite de la CPA a tellement confiance en ses homologues du gouvernement qu'elle maintient (contre ses propres engagements) le taux de la TPU à 19%.

Décidément le libéralisme a ses propres limites que les rentrées de recettes ramènent à la raison ?

Ce qui va encore augmenter cette année

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
	2005	2006	
Contrôle des installation neuves	250,00€	290,00€	+ 40,00€
Réhabilitation	0,00€	150,00€	+ 150,00€
Diagnostic à la demande	0,00€	120,00€	+ 120,00€